

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dixième session**

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire *

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique: Gestion durable des océans pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté**Gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique****Note du secrétariat *****Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/17 de la Commission intitulée « Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique ». Il donne un aperçu de la manière dont les petits États insulaires en développement du Pacifique peuvent préserver, gérer de façon durable les ressources halieutiques et tirer parti de leur exploitation durable, notamment en identifiant les possibilités de renforcer la contribution de la pêche au développement durable. Ces possibilités favoriseront peut-être la manière de prendre en compte les océans dans la définition et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le rapport comporte aussi des recommandations sur les modalités permettant au secrétariat de soutenir la gestion durable des océans et des mers.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent rapport et faire part au secrétariat de son avis sur ses recommandations et sur toute autre question relative à la gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la rapidité des changements opérés dans les délibérations sur les objectifs du développement durable, y compris au sein du Groupe de travail ouvert et de l'Équipe d'appui technique sur les océans et les mers. Étant donné que l'examen du point 2 b) de la soixante-dixième session de la Commission a été retardé, le secrétariat a veillé à ce que ce rapport soit le plus à jour possible.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. La valeur de l'océan pour les pays insulaires du Pacifique.....	2
II. Les possibilités de renforcer la contribution de la pêche au développement durable.....	8
III. Les océans et le programme de développement pour l'après-2015	10
IV. Domaines d'appui proposés par le secrétariat pour la gestion durable des océans et des mers.....	11
Figures	
1. Production halieutique annuelle de la sous-région insulaire du Pacifique.....	4
2. Captures de thon dans le Pacifique, par méthode de pêche	6

I. La valeur de l'océan pour les pays insulaires du Pacifique

1. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les représentants de haut niveau ont souligné l'importance de « la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et de leurs ressources pour assurer un développement durable, notamment grâce au rôle qu'elles jouent en contribuant à éradiquer la pauvreté, à assurer une croissance économique soutenue et la sécurité alimentaire et à créer des moyens de subsistance durables et des emplois décents, tout en protégeant la biodiversité et le milieu marin et en remédiant aux conséquences du changement climatique¹ ». Ils ont également plaidé pour « que soient recensées et étendues d'ici à 2014 les stratégies visant à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à renforcer leurs capacités nationales de préserver et gérer de façon durable les ressources halieutiques ainsi que de tirer parti de leur exploitation durable² ».

2. Les divers habitats de l'océan Pacifique vont des côtes plates et des îles bordées de récifs coralliens, des estuaires, des prairies sous-marines et des mangroves aux pentes profondes et aux monts sous-marins. Certains de ces habitats abritent la plus grande diversité d'organismes marins au monde. Par exemple, le Triangle du corail (Îles Salomon, Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et Timor-Leste) est considéré comme le centre mondial de la biodiversité marine et on y trouve la plus grande diversité corallienne au monde. L'océan Pacifique compte aussi la plus grande richesse en espèces exploitées. Ces divers écosystèmes fournissent une grande variété de services écosystémiques importants, notamment des « services d'approvisionnement », comme la pêche de capture et l'aquaculture, des « services de régulation », comme la protection côtière et le piégeage du carbone, ainsi que des « services culturels », comme les loisirs, le tourisme, l'identité culturelle et les valeurs de non-usage qui sont associées à la préservation de la diversité biologique.

¹ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe, par. 158.

² Ibid., par. 174.

3. Le tourisme dans les États du Pacifique dépend fortement des ressources côtières et de la qualité de l'environnement côtier. Un très grand nombre de touristes visite la sous-région, en particulier pour faire de la plongée, du surf, de la voile, pratiquer la pêche sportive et observer les baleines. On estime que les revenus du tourisme dans le Pacifique sont plus de deux fois supérieurs à ceux de la pêche, et que ce secteur emploie quatre fois plus de personnes.

4. Presque toutes les économies insulaires du Pacifique ont une longue tradition en matière de développement de l'aquaculture, qui se situe en grande partie dans les zones marines. La pêche et l'aquaculture interagissent à différents niveaux. Les zones d'aquaculture sont fréquemment fermées à la pêche. Certains types d'aquaculture, comme l'élevage de crevettes, entraînent une modification des zones de mangroves qui servent de zones d'alevinage importantes. Des tentatives ont aussi été faites pour utiliser l'aquaculture comme un outil qui permette de réduire la pression sur la pêche côtière. Certains types d'aquaculture passent par la collecte de larves de poissons ou d'alevins dans la nature et leur élevage en captivité.

5. Les océans servent aussi à éliminer les déchets. Cela va des latrines construites au-dessus de l'eau aux conduites qui transportent les déchets des zones urbaines vers des sites situés au-delà de la barrière de corail. L'immersion de déchets en mer se produit dans la sous-région, les boues provenant des conserveries qui sont rejetées hors des eaux territoriales en fournissant un exemple. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'à l'échelle mondiale, 13 000 déchets de plastique flottent en moyenne sur chaque kilomètre carré de l'océan³. Les interactions entre l'assimilation des déchets et la pêche s'avèrent habituellement négatives, telles que les dégradations des récifs dues aux conduites d'égout et l'eutrophisation de zones à cause du déversement des eaux usées brutes, laquelle cause des efflorescences algales nuisibles.

6. Le potentiel de l'exploitation minière des grands fonds marins dans le Pacifique intéresse de plus en plus de pays comme une source possible de revenus provenant des ressources océaniques. Des compagnies minières de pays comme l'Allemagne, le Canada, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la République de Corée, et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ont obtenu des permis d'exploitation des fonds marins qui couvrent un million de kilomètres carrés des eaux territoriales des États insulaires du Pacifique⁴. Les activités régionales liées à l'exploitation minière des grands fonds marins portent actuellement sur la délimitation des frontières maritimes, la mise en place de la base juridique pour la gestion de ce secteur d'activité, les efforts en vue de favoriser une solidarité sous-régionale pour traiter avec ce secteur d'activité, la formation des autorités nationales s'agissant des réalités de cette branche et l'encouragement du Séminaire spécial des dirigeants du Forum des îles du Pacifique pour qu'il accorde une attention particulière à ce secteur d'activité. Les risques

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés », Rapports et Études des mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement, n° 185; Document technique sur les pêches et l'aquaculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, n° 523 (Rome, 2009). Disponible à l'adresse: www.unep.org/regionalseas/marinelitter/publications/docs/Marine_Litter_Abandoned_Lost_Fishing_Gear.pdf.

⁴ Tina Hunter et Madeline Taylor, « Deep sea bed mining in the South Pacific: a background paper » (Centre for International Minerals and Energy Law, University of Queensland, 2013). Disponible à l'adresse: www.law.uq.edu.au/documents/cimel/Deep-Sea-Bed-Mining-in-the-South-Pacific.pdf.

environnementaux que pose l'exploitation minière des grands fonds marins sont mal connus. Parmi eux, on compte la destruction des écosystèmes des grands fonds marins, la contamination des poissons migrateurs due aux métaux lourds et la sédimentation. Dans la mesure où l'environnement réglementaire relatif à l'exploitation minière des grands fonds marins dans les zones économiques exclusives (ZEE) reste faible, voire inexistant, les écologistes, les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes communautaires plaident pour que l'on adopte le principe de précaution dans la promotion de ce secteur d'activité.

7. Les activités de pêche dans le Pacifique peuvent être clairement réparties en deux types de pêche très différents:

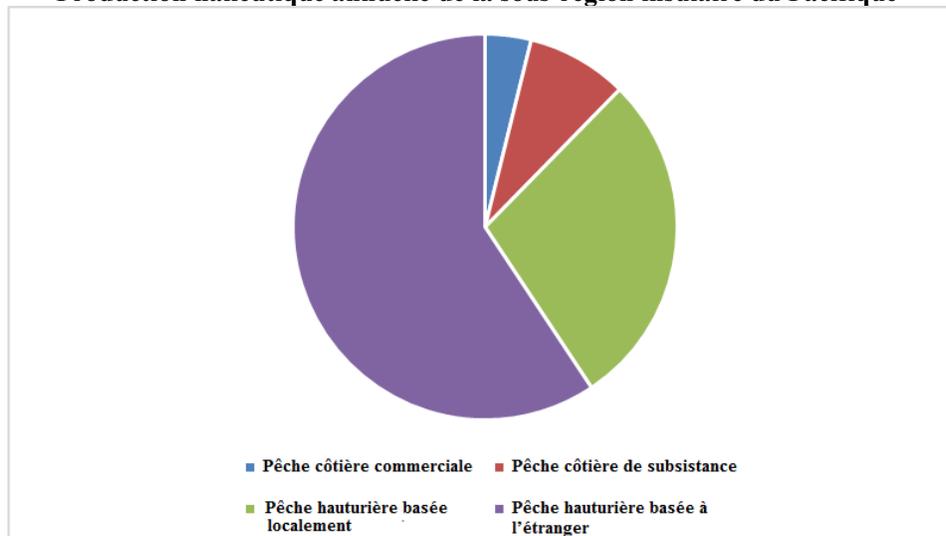
a) La pêche côtière: les activités de pêche qui ont lieu dans des lagons, des récifs ou encore des zones maritimes profondes ou peu profondes. Cette catégorie comprend aussi les poissons pêchés par des lignes de traîne et/ou par des lignes à main depuis des petits navires voguant au large des îles;

b) La pêche hauturière (qu'on appelle parfois « pêche océanique »): les activités de pêche qui ont lieu en haute mer, habituellement au-delà des eaux territoriales, et qui sont presque exclusivement effectuées par des navires industriels.

La pêche côtière et la pêche hauturière de la sous-région sont très différentes l'une de l'autre. Leurs différences tiennent, par exemple, à la taille des navires utilisés, au nombre de personnes qui participent à la pêche, au niveau de participation des pays étrangers, aux ressources ciblées, aux mécanismes de gestion, au flux des revenus et aux possibilités d'accroissement des gains.

Figure 1

Production halieutique annuelle de la sous-région insulaire du Pacifique



Source: Robert Gillett, *Fisheries in the Economies of the Pacific Island Countries and Territories* (Banque asiatique de développement, ville de Mandaluyong, Philippines, 2009). Disponible à l'adresse: www.ffa.int/system/files/Benefish%20Final%20as%20printed%20by%20ADB.pdf.

Note: d'après les données de 2007 (la dernière année pour laquelle nous disposons de données comparables sur la pêche côtière et la pêche hauturière). Les montants indiqués sont basés sur le volume, en tonne.

8. La pêche côtière revêt une importance fondamentale dans les Îles du Pacifique. La plus grande partie de la nutrition, du bien-être, de la culture, de l'emploi et des loisirs repose sur les ressources vivantes de la zone située entre le rivage et les récifs extérieurs de la sous-région. La poursuite des modes de vie actuels, les opportunités de développement futur et la sécurité alimentaire dépendent toutes fortement des ressources halieutiques côtières. Même si elle est éclipsée tant en volume qu'en valeur par la pêche au thon en haute mer, la pêche basée sur les ressources côtières des Îles du Pacifique fournit le gros de l'approvisionnement en poissons non importés dans la sous-région et elle joue donc un rôle décisif en matière de sécurité alimentaire. En général, les ressources halieutiques côtières sont fortement exploitées et donnent souvent des signes de surexploitation, en particulier dans les zones proches de centres de population et pour les prises très demandées par les économies asiatiques qui connaissent une croissance rapide. Les ressources halieutiques côtières, comme les concombres de mer et les poissons des récifs coralliens, sont aussi exportées pour la consommation et pour les aquariums, ce qui peut faire naître une demande concurrentielle avec les communautés locales. La pêche côtière est touchée par la dégradation de l'habitat qui est due à des pratiques de pêche destructrices, à l'urbanisation, à l'envasement provenant de l'exploitation minière et forestière, et aux utilisations concurrentes de la zone côtière, comme le tourisme.

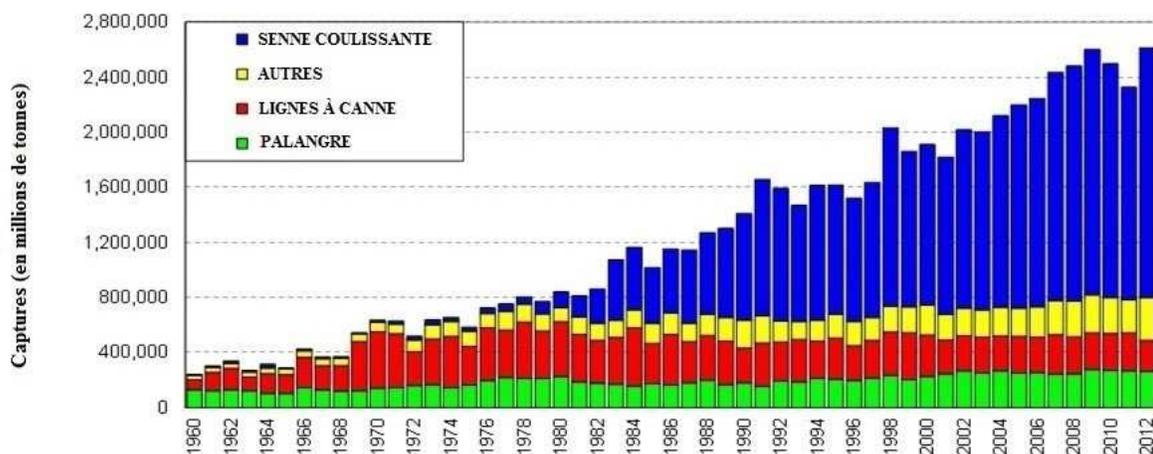
9. Les ressources halieutiques hauturières des zones occidentales et centrales de l'océan Pacifique sont constituées par le thon, le brochet et des espèces apparentées – et les prises accessoires au cours de la pêche de ces espèces de poissons. Ces zones sont caractérisées par un habitat pélagique de haute mer, les déplacements individuels des poissons pouvant être étendus sont fréquents. En 2012, environ 2,5 millions de tonnes de thons ont été pêchés dans les eaux de l'océan Pacifique occidental et central. Quatre espèces revêtent une grande importance commerciale dans les Îles du Pacifique: la bonite à ventre rayé (environ 64 % des prises totales de thon en 2012), le thon à nageoire jaune (25 %), le thon obèse à gros œil (6 %) et l'albacore (5 %). Le volume de thons pêchés dans la zone représente approximativement huit fois l'ensemble de toutes les prises côtières de la sous-région combinées. Un total de 65 % du thon vendu dans le monde provient du Pacifique. La moyenne annuelle des prises de thons dans l'océan Pacifique occidental et central au cours des dix dernières années est presque aussi forte que le montant total annuel des prises de thon provenant de la combinaison des autres principales zones de pêche, à savoir celles de l'océan Pacifique oriental, de l'océan Indien et de l'océan Atlantique⁵.

10. La transformation du thon occupe une part importante dans le flux des produits à base de thon. Dans la mesure où les unités de mise en longe et de conserverie nécessitent une main-d'œuvre importante (elles emploient jusqu'à 3 500 personnes pour une seule usine), de nombreux États insulaires du Pacifique ont cherché à voir des installations de ce type s'implanter chez eux. Pourtant, étant donné les coûts élevés d'exploitation des conserveries, les marges de profit sont souvent faibles. L'accès au marché de l'Union européenne a joué un rôle déterminant dans le succès relatif des conserveries de Fidji, des Îles Salomon et de Papouasie-Nouvelle-Guinée. De nombreuses économies insulaires du Pacifique, qui n'ont pas d'usine de transformation du thon, ne voient jamais le moindre poisson pêché dans leurs eaux ou pêché par les navires qui ont obtenu l'autorisation de les pêcher auprès de ces mêmes

⁵ Robert Gillett, *Fisheries in the Economies of the Pacific Island Countries and Territories* (Banque asiatique de développement, ville de Mandaluyong, Philippines, 2009). Disponible à l'adresse: www.ffa.int/system/files/Benefish%20Final%20as%20printed%20by%20ADB.pdf.

économies. Une part importante du thon pêché dans le Pacifique est transbordée à Bangkok pour être mise en conserve à destination de l'Union européenne et des États-Unis.

Figure 2
Captures de thon dans le Pacifique, par méthode de pêche



Source: Commission des pêches du Pacifique occidental et central, Tuna Fisheries Yearbook 2013 (2013). Disponible à l'adresse: www.wcpfc.int/system/files/WCPFC_YB_2012_0.pdf.

11. Les principales contributions des océans et des mers à l'éradication de la pauvreté, à la croissance économique et à la sécurité alimentaire dans le cadre des économies du Pacifique sont les suivantes:

a) Les exportations de produits de la pêche occupent une place très importante dans les économies de la sous-région. Pour la moitié d'entre elles environ, les exportations de produits de la pêche représentent plus de la moitié de toutes leurs exportations. Quand elles représentent moins de la moitié de la valeur des exportations nationales, elles sont pour la plupart importantes en termes de valeur nominale, comme pour la Nouvelle-Calédonie (157 millions de dollars), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (101 millions de dollars), Fidji (63 millions de dollars) et les Îles Marshall (37 millions de dollars).

b) Les recettes publiques. Tous les pays indépendants de la région obtiennent des fonds en accordant aux bateaux de pêche étrangers le droit de pêcher dans leurs eaux territoriales. Le montant total des droits de pêche perçus en 2007 s'élevait au total à 78,5 millions de dollars. L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique a fait état de droits de pêche s'élevant à un montant d'environ 135 millions de dollars en 2011.

c) L'emploi. Il est difficile d'établir des bilans probants de la situation de l'emploi dans le secteur de la pêche au niveau national et de faire des comparaisons entre pays. Il semble que la majeure partie des emplois formels dans le secteur de la pêche soient liés au thon. En règle générale, on compte dix à vingt fois plus de personnes qui pratiquent une pêche de subsistance plutôt qu'à des fins commerciales. La transformation du thon à grande échelle, qu'on trouve dans des pays tels que les Fidji, les Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Samoa américaines, a un effet remarquable sur l'emploi dans le secteur de la pêche.

d) La nutrition. La consommation extraordinairement élevée de poisson dans de nombreuses économies insulaires du Pacifique souligne la

contribution fondamentale du poisson dans la sécurité alimentaire de la sous-région. Cette sous-région compte le taux le plus élevé d'économies qui dépendent fortement de la pêche de subsistance pour fournir la majorité des protéines nécessaires à une nutrition équilibrée.

12. Les principaux facteurs de changement de la pêche dans les Îles du Pacifique sont la croissance démographique et l'urbanisation, les modèles de développement économique, l'état des ressources halieutiques et les faits nouveaux intéressant la pêche dans d'autres océans, les changements climatiques et les limites à la production halieutique nationale, ainsi que les coûts du carburant, la technologie et l'innovation. Il est évident que les changements climatiques ont des répercussions profondes sur les environnements océaniques et maritimes, comme la température à la surface de la mer, l'acidification et l'élévation du niveau de la mer. Étant donné que les économies insulaires du Pacifique contribuent peu aux émissions mondiales, la meilleure option stratégique dans l'intérêt des États insulaires du Pacifique consiste à aider les pêches du Pacifique à accroître leur résilience face à ces menaces.

13. Le rôle des partenaires de développement et des pays éloignés pratiquant la pêche dans leurs eaux continuera aussi d'avoir une grande influence. Au cours des dernières décennies, la Chine a fait preuve d'un dynamisme croissant dans le secteur de la pêche des États insulaires du Pacifique. Elle a déboursé des sommes de plus en plus importantes pour avoir accès aux ressources en thonidés de nombreuses économies insulaires du Pacifique. Par ailleurs, il est probable que la Chine contribue dans une plus large mesure à l'assistance en matière de pêches dans la sous-région, mais la documentation en la matière n'est pas facilement accessible. La croissance économique rapide des pays asiatiques impose un nouveau type de pression sur les ressources marines. Dans des circonstances normales, les paramètres économiques obligent les pêcheurs à changer de matériel ou de lieux de pêche avant que la population exploitée ne soit au bord de l'extinction au niveau local. Toutefois, la forte valeur monétaire que les économies asiatiques accordent à de nombreuses ressources coralliennes peut encourager la poursuite de leur exploitation même quand les espèces ciblées seront trop rares pour assurer la reproduction de la population. L'augmentation rapide de la valeur monétaire des ressources coralliennes peut l'emporter sur les politiques de gestion, les pratiques traditionnelles et les lois. L'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (2014) a déclaré:

Les opérateurs nationaux ont aussi souligné les désavantages auxquels ils font face en matière de concurrence avec des navires étrangers qui bénéficient de subventions gouvernementales. Les navires qui sont fortement subventionnés peuvent continuer de pêcher quand cela n'est plus rentable pour d'autres opérateurs, car les subventions font baisser les coûts de la pêche... La Chine en particulier a étendu ses opérations dans le Pacifique ces dernières années et elle a été le seul pays à avoir déployé plusieurs centaines de nouveaux navires par le biais de programmes de construction navale subventionnés⁶.

14. Pendant plusieurs décennies, une des principales caractéristiques de la sous-région insulaire du Pacifique a été la solidarité qui existait entre les pays autour des questions liées à la pêche, qu'on considérait comme une bonne

⁶ Pour plus d'informations, consulter « Hard times in the albacore longline fishery: a brief analysis of the current crisis in on the region's most important domestic fisheries », Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique.

pratique globale en matière de coopération régionale. La sous-région a favorisé le développement de processus effectifs de coopération entre les pays, en particulier au sujet des pays pratiquant la pêche hauturière. Jusqu'à ce jour, cela a permis de maintenir les stocks de thon du Pacifique alors qu'ils ont été décimés par la pêche dans d'autres zones, comme dans les océans Atlantique et Indien. Les principales institutions sous-régionales intervenant dans la pêche dans la sous-région sont l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique à Honiara et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique à Nouméa. Parmi les autres organisations importantes impliquées dans ce domaine, on compte le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique à Suva, les Parties à l'Accord de Nauru, dont le siège est à Majuro, le Secrétariat du programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud à Apia et l'Université du Pacifique Sud à Suva. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central participe également au secteur de la pêche dans la sous-région. Il s'agit d'un organisme international chargé de gérer les espèces de poissons grands migrateurs dans une vaste zone de l'océan Pacifique et qui adopte des résolutions ayant valeur de déclarations non contraignantes, ainsi que des mesures contraignantes en matière de préservation et de gestion. Au début de 2014, environ 50 mesures de gestion étaient entrées en vigueur.

II. Les possibilités de renforcer la contribution de la pêche au développement durable

15. *Renforcer la solidarité sous-régionale en matière de pêche.* Les perspectives positives en matière d'exploitation durable des ressources thonières de la sous-région dépendent en grande partie de la solidarité sous-régionale. Pour différentes raisons, il semble que cette solidarité soit moins forte; certaines économies se sont libérées de leurs obligations en vertu d'accords régionaux et le potentiel de collaboration entre les pays de la sous-région au sujet de futures négociations s'est amoindri. Pour améliorer cette situation, les consignes doivent venir d'un niveau supérieur à celui des responsables de la pêche. Les dirigeants des îles du Pacifique doivent réaffirmer leur engagement en matière de solidarité sous-régionale dans le domaine de la pêche et ils devraient demander que des rapports soient établis sur les progrès obtenus dans la réalisation de cet engagement (comme c'est le cas du Plan de renforcement de la coopération régionale et d'intégration pour le Pacifique⁷).

16. *Améliorer la gestion de la pêche côtière.* Seules quelques pêcheries côtières sont bien gérées dans les îles du Pacifique. Cela peut s'expliquer, entre autres choses, par la difficulté inhérente à la gestion de ce type de pêche, aux problèmes que pose l'application de contrôles aux petits pêcheurs, à l'accroissement des activités de pêche due à la croissance démographique, au fait que les mécanismes de gestion traditionnels ne fonctionnent plus, ainsi qu'au pouvoir d'achat plus élevé et à l'appétit grandissant des économies d'Asie pour les produits de la pêche côtière. La gestion inefficace des pêcheries côtières est particulièrement préoccupante car ce sont elles qui fournissent le plus gros de la nutrition et de l'emploi dans le secteur de la pêche des îles du Pacifique. Les gouvernements doivent établir des politiques qui protègent les ressources halieutiques et veillent à ce que le flux des produits de la mer continue de parvenir aux communautés côtières.

⁷ Le Plan de renforcement de la coopération régionale et d'intégration pour le Pacifique, qui a été approuvé par le Forum des îles du Pacifique en 2005, vise à renforcer l'intégration et la coopération dans la sous-région du Pacifique.

17. *Améliorer la gouvernance du secteur de la pêche.* La mauvaise gouvernance du secteur de la pêche dans la sous-région insulaire du Pacifique se caractérise par l'inefficacité des institutions nationales intervenant dans ce secteur et, dans certains pays, par la corruption. La résolution de ce problème se voit compliquée par les contraintes de capacité auxquelles se heurtent les agences de pêche nationales, qui font face à des problèmes de plus en plus complexes aggravés par le fait qu'elles sont basées sur des structures peu propices à la transparence et à la contribution des parties prenantes.

18. *Une plus grande utilisation des ressources thonières de la pêche hauturière à des fins nationales.* À différents égards, les économies de la sous-région justifient le fait d'utiliser davantage de poissons hauturiers dans la consommation nationale, les principaux arguments avancés étant les suivants: une indemnisation pour le déclin des ressources alimentaires fournies par la pêche côtière; pour l'adaptation aux changements climatiques; et pour les profits des petits pêcheurs. Cette utilisation accrue se traduit par le fait que les économies de la sous-région doivent préconiser des mesures de gestion qui encouragent les navires de pêche industriels à décharger une partie au moins de leurs prises dans des ports insulaires du Pacifique, et à appuyer la pêche thonière artisanale. Ce déchargement aura un coût, par exemple une réduction de certains droits d'accès, et la pêche thonière artisanale nécessitera des programmes nationaux bien gérés sur des dispositifs de concentration de poissons.

19. *Élaborer une base de données pour l'élaboration de politiques efficaces.* Le fait de disposer de données précises en temps voulu est un élément essentiel de l'élaboration de politiques efficaces. Le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), qui a été adopté comme norme statistique internationale par la Commission de statistique des Nations Unies à sa quarante-troisième session en 2012, est utilisé par les États insulaires du Pacifique pour suivre l'état de l'océan. Il pourrait également servir à évaluer les services écosystémiques fournis par l'océan et l'impact des activités humaines sur l'océan.

20. *Renforcer le Système de contingentement des jours de pêche.* Les Parties à l'Accord de Nauru ont adopté et mis en œuvre le Système de contingentement des jours de pêche, un système de gestion destiné à contrôler la pêche à la senne coulissante qui repose sur un contingentement du nombre de jours de sortie pour les navires à senne coulissante dans des zones économiques exclusives. Une déclinaison de ce système est la mise en place d'un système de droits de propriété qui peuvent être échangés, lequel s'est à son tour soldé par une augmentation des droits d'accès que payent les navires à senne coulissante. La mise en œuvre du Système de contingentement des jours de pêche s'est accompagnée de certaines difficultés, ce qui est prévisible quand un certain nombre de pays mettent en place un système de gestion commun et sophistiqué s'étendant sur une vaste zone océanique. Le Système de contingentement des jours de pêche devrait être appuyé et renforcé, mais pas au seul motif qu'il se soldera par davantage de frais d'accès pour les sennes coulissantes. Un Système de contingentement des jours de pêche renforcé pour les navires à senne coulissante constitue un précédent important qui permet de mettre en place un système similaire pour les palangriers. En outre, les bénéfices tirés d'un système plus efficace favoriseraient le renforcement de la solidarité sous-régionale.

III. Les océans et le programme de développement pour l'après-2015

21. La gestion durable des ressources marines est fondamentale pour l'avenir de la sécurité alimentaire, des modes de vie et des possibilités de croissance économiques des petits États insulaires en développement du Pacifique. La référence aux océans occupait une place marginale dans la définition des Objectifs du Millénaire pour le développement⁸, malgré leur grande contribution au développement durable. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a souligné cet aspect, en mettant l'accent sur le fait qu'on ne pouvait pas éradiquer la pauvreté sans durabilité environnementale, si bien que les océans et les mers ne devaient pas être oubliés dans l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, compte tenu notamment de l'importance des océans pour les petits États insulaires en développement⁹.

22. L'importance des ressources et des services océaniques pour les petits États insulaires en développement a été soulignée durant les préparatifs en vue du programme de développement pour l'après-2015. Dans le document final du processus préparatoire pour la sous-région du Pacifique en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, le document final de Nadi, il est indiqué qu'un objectif de développement durable consacré aux océans est fondamental et s'impose dans le programme de développement pour l'après-2015¹⁰. Dans l'avant-projet de document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, des voix se sont élevées pour que les océans constituent un thème prioritaire et on a préconisé la création d'un objectif de développement durable distinct consacré aux océans et aux mers, qui comporterait les cibles suivantes: a) atteindre un environnement marin sain; b) atteindre des stocks de poissons en bonne santé; et c) exploiter les bénéfiques économiques du développement durable des ressources marines¹¹.

23. Comme il a été indiqué dans une note sur les océans et les mers établie par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, il faut également reconnaître que les statistiques qui sont actuellement disponibles sur les océans et les mers ont une portée limitée, ce qui complique l'évaluation efficace des objectifs et des cibles actuels, et il est clairement nécessaire d'améliorer la coordination, l'intégration et la

⁸ La cible 7.B de l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement comporte deux indicateurs portant sur les océans: 1) proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains; et 2) proportion de zones terrestres et marines protégées.

⁹ Nations Unies, *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (New York, 2013). Disponible à l'adresse: www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf.

¹⁰ Le document final de Nadi, « Accélérer l'approche intégrée du développement durable », Réunion préparatoire régionale pour le Pacifique, Petits États insulaires en développement du Pacifique, Nad (Fidji), 10-12 juillet 2013. Disponible à l'adresse: www.sids2014.org/content/documents/233Pacific_Outcome_Chairs_Revised_Final_Version.pdf.

¹¹ Voir le site: www.sids2014.org/index.php?menu=1537.

coopération entre les fournisseurs et les utilisateurs de données¹². La mise en place d'un objectif de développement durable rationnel dans le secteur des océans et des mers passe par un processus parallèle visant à renforcer les méthodes de collecte et de gestion des données.

IV. Domaines d'appui proposés par le secrétariat pour la gestion durable des océans et des mers

24. Dans sa résolution 69/17, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales et sous-régionales et les donateurs bilatéraux, de soumettre un rapport précisant de quelle manière le secrétariat peut apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Les domaines qui suivent sont soumis à l'examen de la Commission:

a) Appuyer les États membres et travailler avec les organisations de pêche régionales, comme le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et les Parties à l'Accord de Nauru, et promouvoir un engagement ferme en matière de solidarité sous-régionale, en collaborant notamment avec des dirigeants pour garantir la cohérence sous-régionale des approches de gestion durable des océans et des mers;

b) Continuer d'aider les États membres à faire valoir l'importance que revêt la reconnaissance des océans et des mers dans le processus de définition des objectifs de développement durable, et fournir également un appui de sorte que les petits États insulaires en développement se préparent au processus intergouvernemental en vue de définir des objectifs de développement durable;

c) Aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à intégrer la planification au service du développement durable, notamment par le processus de mise en place de la Stratégie nationale pour le développement de statistique, qui aidera les pays à prévoir un cadre propice à l'élaboration de politiques dans lequel les dimensions du développement durable seront équilibrées, y compris la gestion des océans et des mers;

d) Apporter une aide dans le domaine des données et des statistiques, et en particulier pour cerner les possibilités qu'offre l'utilisation du SCEE comme un cadre statistique qui permette aux économies insulaires du Pacifique de suivre l'état des océans, y compris les services écosystémiques et l'impact des activités humaines.

¹² « Statistical note for the issue brief on oceans and seas », Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, projet actualisé, 14 février 2014. Disponible à l'adresse: <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3150stat13.pdf>.